

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2022/047**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Pascale PUY, Laurence BARBERA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Nicolas OLIVE, Xavier ROCA, Christian FALZON

**Absents excusés** : Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Evelyne SARRAZIN, Laurent FOURMOND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA).

**Secrétaire de séance** : Catherine MIFFRE

**Date de la convocation** : 13/07/2022

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des évolutions des effectifs et des changements administratifs, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe 28/35ème par avancement de grade concernant Mme Manon MESTRES (admise à l'examen)
- 6 postes d'adjoint technique non titulaire à temps non complet 20/35ème pour faire face au remplacement de Danielle Monier, remplacer les 2 PEC non renouvelés et le recrutement de trois agents sur le périscolaire (effectif en augmentation, enfants avec handicap, AVS à la charge des communes sur le temps méridien)

Il expose les changements proposés ainsi que, renseigné à côté de chaque poste ouvert, le nombre de postes pourvus par des agents :

**Emploi Fonctionnel Temps Complet 35/35ème**

Directeur Général des Services 1 (Pourvu : 1)

**Personnel Permanent à Temps Complet 35/35ème**

Attaché Principal 1 (Pourvu : 1)

Attaché 2 (Pourvu : 0)

Secrétaire de Mairie 1 (Pourvu : 0)

Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (par avancement de grade) 2 (Pourvu : 2)

Rédacteur 2 (Pourvu : 0)

Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (par avancement de grade) 3 (Pourvu : 3)

Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe 4 (Pourvu : 1)

Adjoint Administratif 3 (Pourvu : 0)

Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe 2 (Pourvu : 1)

Adjoint d'Animation 2 (Pourvu : 0)

Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 (Pourvu : 1)

Adjoint du patrimoine 1 (Pourvu : 0)

Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2<sup>ème</sup> C (par avancement de grade) 1 (Pourvu : 1)

Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles 2 (Pourvu : 1)

Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles 1 (Pourvu : 0)

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 (Pourvu : 0)

Brigadier-Chef Principal de Police Municipale 2 (Pourvu : 2)

Brigadier de Police Municipale 1 (Pourvu : 0)

Gardien de Police Municipale 1 (Pourvu : 0)

Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe 1 (Pourvu : 0)

Technicien 1 (Pourvu : 0)

Agent de Maîtrise Principal (par avancement de grade) 5 (Pourvu : 5)

Agent de Maîtrise 2 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (par avancement de grade) 3 (Pourvu : 2)

Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe 8 (Pourvu : 3)

Adjoint Technique 5 (Pourvu : 3)

Adjoint Technique chargé de la surveillance publique 1 (Pourvu : 0)

**Personnel Permanent à Temps Non Complet**

Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> 1 (Pourvu : 1)

~~Adjoint du patrimoine à 28/35<sup>ème</sup> 1~~

Adjoint du patrimoine à 30/35<sup>ème</sup> 1 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe 30/35<sup>ème</sup> (par avancement de grade) 1 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup> 2 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique à 30/35<sup>ème</sup> 3 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique à 25/35<sup>ème</sup> 1 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 20/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 0)
Adjoint Technique à 20/35 <sup>ème</sup>	4 (Pourvu : 0)

### **Personnel Contractuel à Temps Complet 35/35ème**

Rédacteur	2 (Pourvu : 0)
Adjoint technique	2 (Pourvu : 2)
Adjoint d'animation	1 (Pourvu : 1)

### **Personnel Contractuel à Temps Non Complet**

Adjoint administratif à 17/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 17,5/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 0)
<b>Adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup></b>	<b>15 (Pourvu : 11)</b>
Adjoint technique à 25/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 2)
Adjoint technique à 26/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 0)
Adjoint technique à 30/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 0)

### **Personnel occasionnel / saisonniers à Temps Complet 35/35ème**

Adjoint Technique	6 (Pourvu : 4)
Adjoint Administratif	1 (Pourvu : 1)
Adjoint d'Animation	3 (Pourvu : 2)

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20220721-D\_2022\_047-DE  
en date du 27/07/2022 ; REFERENCE ACTE : D\_2022\_047